

ACTES DU HAUT-CANADA.

RÈGNE ET CHAPITRE	TITRE DE L'ACTE.	DURATION.
6 Guill. 4.....5	<p><i>Il pourrait être nécessaire de faire quelques dispositions, pendant la présente Session, relativement à l'Acte suivant :—</i></p> <p>Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de la Cité de Toronto et du Lac Huron.—Le temps pour compléter ce chemin était d'abord limité au 20 Avril, 1846, mais il est prolongé par 8 Vict. c. 83, au 29 Mars, 1849.</p> <p>Cet Acte est de nouveau amendé par 10 Vict. c. 11.</p>	29 Mars, 1849.

Les Actes Temporaires accordant des allocations pour des fins charitables ou locales, ne sont pas insérés dans cette Liste.

Le chiffre (3) au bout des dates de certaines Ordonnances du Conseil Spécial, passées dans la seconde année du Règne de Sa Majesté, indique la troisième Session de cette année.

G. W. WICKSTEED,

Greffier en Loi.

BUREAU DU GREFFIER EN LOI,
Assemblée Législative, 18 Janvier, 1849.